

Délibération : N°2022-3-15 : 9

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 15 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, a délibéré :

Objet : • Voie temporaire d'accès au corps des professeurs d'université – repyramidage, recours aux lignes de gestion nationales, choix de la section

Après échanges avec les membres du conseil d'administration, le recours aux lignes directrices de gestion nationales et le choix de la section 31 sont soumis au vote :

Résultat du vote :

Membres en exercice : 26

Membres présents ou représentés : 25

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

Approbation du recours aux lignes directrices de gestion nationales et le choix de la section 31 à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 15 mars 2022

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX

